**CONDUITES ADDICTIVES :**

**MON ENTREPRISE EST-ELLE CONCERNEE ?**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la prévention de la consommation d’alcool, de drogues, de médicaments et des conduites addictives en milieu du travail et pour faire le point sur vos besoins spécifiques, nous vous proposons un autodiagnostic :

* 18 affirmations ;
* Deux possibilités : « VRAI » ou « FAUX ».

Entourez vos réponses et comptabilisez-les.

Reportez-vous à la dernière page pour connaitre la position de votre entreprise dans la prévention des conduites addictives en milieu du travail.

Renseignez le seul ou avec vos collaborateurs, ce qui vous permettra un échange autour de cette thématique.

**Vous souhaitez mettre en place des actions de prévention ?**

Nous proposons des actions interentreprises plusieurs fois dans l’année :

* Sensibilisations à la prévention des consommations et des conduites addictives en milieu de travail, en partenariat avec les CSAPA « L’Envol », « LOGOS » et « Addictions France (Centres de Soins, d’Accompagnement et de Prévention des Addictions), à destination des employeurs et des salariés.
* Atelier sur les documents et outils support d’une politique de prévention de la consommation et des conduites addictives en milieu de travail (Règlement Intérieur, Fiche d’Entreprise, DUERP), sur l’élaboration d’un protocole d’urgence au regard de l’activité de l’entreprise ainsi que sur le repérage des postes à risques.

**Vous avez des questions, vous souhaitez être conseillé, accompagné ?**

Rapprochez-vous du service Pôle Prévention de PREVY par mail à l’adresse pole-prevention@prevy.fr, ou contactez votre médecin du travail.

Bonne réflexion…

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Concernant la vie de l’entreprise** | VRAI | FAUX |
| 1 | L’entreprise organise des pots de départs, des pots de l’amitié, des fêtes de fin d’année, des pots de fin de chantier… au cours desquels il n’y a pas de boissons alcoolisées/la consommation de boissons alcoolisées y est encadrée (nombre de verres limité, boissons choisies, service assuré par un responsable…) | A | B |
| 2 | Votre médecin du travail et/ou l’infirmière en santé au travail vous ont conseillé(e) ou informé(e) sur les risques de la consommation ou des conduites addictives en milieu de travail | A | B |
| 3 | Il n’y a jamais eu d’accidents du travail (accidents de trajets, accidents de travail, altercations, chutes, etc.…), de l’absentéisme, dus complètement ou en partie à la consommation de produits licites ou illicites | A | B |
| 4 | Vous connaissez les postes à risque dans votre entreprise | A | B |
| 5 | L’entreprise dispose d’un règlement intérieur ou d’une note de service qui précise les règles en matière de consommation d’alcool en particulier | A | B |
| 6 | Vous avez réalisé votre document Unique d’Evaluation des Risques Professionnels et les risques liés à la consommation et aux conduites addictives y figurent  | A | B |
| 7 | Vous avez déjà réfléchi et/ou mis en place des actions ou une politique de prévention des risques liés à la consommation et aux conduites addictives dans l’entreprise | A | B |
| 8 | Vous estimez que ces actions de prévention sont suffisantes | A | B |
|  | **SOUS TOTAL 1** |  |  |
| **Concernant la connaissance des produits, de la législation et des différents acteurs** | VRAI | FAUX |
| 1 | En tant qu’employeur, vous connaissez les différents acteurs qui peuvent intervenir sur la consommation et les conduites addictives en entreprise et leurs rôles respectifs | A | B |
| 2 | Il existe des lieux d’affichage dans l’entreprise, connus de tous, pour avoir des contacts d’information ou d’aide en cas de problématique liée à la consommation et aux conduites addictives | A | B |
| 3 | Ces affichages sont régulièrement renouvelés | A | B |
| 4 | En tant qu’employeur, vous connaissez la législation en lien avec la consommation ou les conduites addictives en milieu de travail | A | B |
| 5 | Les managers de votre entreprise ont des connaissances renouvelées en matière de consommation et de conduites addictives en milieu de travail | A | B |
| 6 | Les salarié(e)s de votre entreprise sont sensibilisé(e)s régulièrement, à la question de la consommation et des conduites addictives (formations, informations, sensibilisations, interventions de professionnels, organisation de journées thématiques…) | A | B |
|  | **SOUS TOTAL 2** |  |  |
| **Concernant la prise en charge des salariés** | VRAI | FAUX |
| 1 | Vous n’avez jamais eu à gérer de situations en lien avec la consommation ou les conduites addictives (constat d’alcoolisation aiguë, suspicion de consommation de cannabis, …) | A | B |
| 2 | Vous n’avez jamais été alerté(e) par des collègues, sur la situation d’un(e) salarié(e), sur les deux années passées, en lien avec la consommation ou les conduites addictives | A | B |
| 3 | Vous savez reconnaitre les signes d’un « comportement anormal » de vos salarié(e)s et agir en cas de situation d’urgence | A | B |
| 4 | Il existe une « conduite à tenir », élaborée ou non par l’entreprise, en cas de consommation ou de conduites addictives supposées | A | B |
|  | **SOUS TOTAL 3** |  |  |

Merci du temps que vous avez voulu prendre pour compléter cet autodiagnostic.

Merci d’avoir répondu au questionnaire.

Et maintenant :

**Calculez votre score !**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | A | B |
| Sous total 1 |  |  |
| Sous total 2 |  |  |
| Sous total 3 |  |  |
| **TOTAL** |  |  |

**Vous avez un maximum de A**

Félicitations, vous avez engagé une réflexion et des actions sur la thématique de la prévention de la consommation et des conduites addictives en milieu de travail.

Il y a peut-être encore des thématiques ou des éléments que vous souhaitez optimiser, nous pouvons vous y aider.

**Vous avez un maximum de B**

Vous êtes certainement sensibilisé à la thématique de la consommation est des conduites addictives en milieu de travail mais peut-être avez-vous besoin d’être accompagné et renseigné pour mettre en place des actions de prévention ? Contactez nous.

**Vos réponses A et B sont égales**

Vous êtes certainement en train de conduire une réflexion et des actions, ou vous avez déjà mis des choses en place et souhaitez aller plus loin. Maintenez vos acquis et allez plus loin encore, nous pouvons accompagner le déploiement d’une démarche de prévention au sein de votre entreprise.

**Vous pouvez vous rapprocher de nous**

Service Pôle Prévention 07.52.60.31.90 pole-prevention@prevy.fr ou contactez votre médecin du travail.